AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C0893
AV1645

22 avril 2022

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général) [1]

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ITESOFT

(Euronext Paris)

Complément à D&I 221C2708 du 13 octobre 2021

M. Jean-Luc Barma a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Les titres ont été acquis suite à l'annonce d'OPA. J'agis seul et j'envisage de les apporter à l'offre ou de les vendre sur le marché. À ce jour j'envisage de poursuivre ces acquisitions. »

[1] Période de préoffre (cf. D&I 221C2569 du 1er octobre 2021).